

Rôle du médecin généraliste

Le médecin généraliste identifie dans sa patientèle les personnes répondant aux conditions d'inclusion d'un trajet de soins IRC.

Il propose la signature d'un contrat de trajet de soins à ces patients et les oriente vers un néphrologue afin de finaliser la signature du contrat TDS et d'initier la collaboration avec le médecin spécialiste.

Le médecin généraliste assure une prise en charge « sur mesure » ainsi qu'un suivi de qualité et multidisciplinaire; favorise la communication avec le néphrologue, le diététicien et le pharmacien; stimule la participation active et l'autogestion du patient

- il élabore un plan de suivi avec des objectifs personnels pour chaque patient ;
- il enregistre les paramètres suivants dans son logiciel professionnel : tension artérielle, hémoglobine, eGFR et créatinine.

L'objectif étant d'optimiser la qualité des soins et d'augmenter ou de maintenir au maximum la qualité de vie et l'autonomie du patient.